Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers / Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged / Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing / Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- ☑ Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- ☐ Only edition available / Seule édition disponible
- ☑ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- ☐ Coloured pages / Pages de couleur
- ☐ Pages damaged / Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☑ Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached / Pages détachées
- ☑ Showthrough / Transparence
- ☑ Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

☑ Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
frais de poste non compris)....£1 0 0

Mélanges Religieux,

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, *franc de port*.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14. MONTREAL, VENDREDI 28 FEVRIER 1851. No. 44.

Coup d'œil sur la vie et les ouvrages de M. J. Droz,

MEMBRE DE L'ACADEMIE FRANCAISE.

[Nous avons pensé que l'article qui suit, traitant de la vie et des ouvrages d'un homme d'un rang distingué dans l'empire des Lettres et remarquable par son esprit chrétien, ne pourrait manquer d'intéresser nos lecteurs.—On sait que c'est le siége de M. Droz à l'Académie française que M. de Montalembert vient d'être appelé à remplir.]

Il y a peu de jours, un grand nombre d'hommes appartenant à l'élite de la société française.littérateurs, magistrats. savants, artistes, militaires, se pressaient dans l'enceinte du cimetière du Mont-Parnasse ; et là, sur le bord de la fosse qui allait recevoir les restes mortels de l'un des chrétiens les plus convaincus et les plus vénérés de ce temps-ci, un membre de l'Académie française, (1) célèbre à plus d'un titre, faisait entendre ces éloquentes paroles :

".... Je ne connais pas, je n'imagine pas une vie plus pure et plus harmonieuse, où les idées et les actions, le caractère et la destinée aient été dans un plus complet et plus bel accord. Un moment, dans les premiers jours de sa jeunesse, M. Droz prit part à l'activité orageuse de son pays. Il entra comme volontaire dans le bataillon du Jura et fut bientôt élu officier par ses camarades. Au bout de trois ans...., M. Droz rentra dans la vie civile, et quitta Besançon pour venir à Paris se consacrer tout entier aux lettres et à la philosophie.

" Pendant cinquante ans, il ne s'en est pas un moment laissé distraire... Ce fut là toute sa vie ; il n'en chercha et n'en accepta aucune autre. Quelle autre lui eût donné ce qu'il trouva, dans celle-là, de bonheur si doux et d'honneur si pur ! Dieu ne lui a pas épargné, dans sa famille, les épreuves douloureuses. Mais il lui a laissé, jusqu'à sa dernière heure, les joies qui aident à supporter les épreuves.

" Il est mort entouré de ses enfants, de trois générations de ses enfants, tendrement aimé de ces jeunes cœurs et les aimant comme s'il eût été jeune lui-même. Ses études philosophiques ont été couronnées du plus souhaitable succès, car elles l'ont conduit à placer le bonheur dans la vertu et à se reposer dans la foi. Il est mort chrétien, fervent dans ses convictions, et toujours respectueux et doux pour les convictions d'autrui.... C'est un beau mérite et un grand honneur que de faire retentir d'avance, au milieu des orages de son propre temps, la voix des honnêtes gens de la postérité.

" Quand on a ainsi vécu sur la terre, on entre avec confiance dans l'éternité... La génération qui s'agite maintenant dans le monde avec tant d'efforts et au sein de si profondes ténèbres,a besoin d'avoir sous les yeux des caractères tels que celui de M. Droz... Il était pour le pays un bel exemple moral qui lui manquera."

Nous n'ajouterons rien à un pareil éloge prononcé par un tel orateur. Mais nous tenons à déposer, nous aussi, sur cette tombe l'hommage de notre douleur, et à rappeler à nos amis ce que fut l'écrivain si religieux, si lairé et si bon que la France vient de perdre.

L'Essai sur l'art d'être heureux fut le premier ouvrage qui attira sur Joseph Droz l'attention de ses contemporains. Epris des charmes de la philosophie antique, admirateur passionné de Platon, Droz emprunta au disciple de Socrate quelque chose de sa douce sérénité et de sa simplicité majestueuse. Mais la foi du chrétien éclate à chaque page dans ce livre, dont le style élevé et rempli d'onction, reflète si bien l'âme du pieux philosophe.

Les mêmes qualités et de pensée et de forme se retrouvent dans les *Etudes sur le beau dans les arts* et dans l'ouvrage intitulé : *Philosophie morale*.

Mais c'est surtout dans son *Histoire de Louis XVI*, œuvre accomplie à laquelle il consacra trente années de sa vie, que Joseph Droz a fait briller toute l'élévation de son âme et toutes les qualités de son talent.

M. de Montlosier a dit, quelque part, que les causes de la révolution française remontent au commencement du dix-septième siècle, et que c'est à la destruction violente de l'aristocratie, sous Richelieu, à l'asservissement de cour de la noblesse, sous Louis XIV, qu'*il faut principalement attribuer la décadence*, puis la chute de la monarchie. Il y a certainement beaucoup de vrai dans cette assertion. Mais M. Droz n'a pas jugé à propos de se reporter aussi haut : il s'est arrêté au règne de Louis XV, dont il fait ressortir, avec une juste sévérité, toutes les fautes et toutes les hontes. Il faut lire aujourd'hui, et relire avec attention, les pages si pleines et si sobres où le consciencieux historien raconte les premières années du règne de Louis XVI, ses généreuses tentatives de réforme, la lutte qui s'établit, dès le principe, entre le pieux et sage monarque et les esprits faux dont les rêves devaient coûter si cher à la France. Quoique l'œuvre de M. Droz porte le cachet d'une modération qui jamais ne se dément, les actes du ministère de M. Necker et de M. de Calonne, les résistances des parlements, en un mot, tous les préludes de la révolution, dont la plupart des historiens n'ont pour ainsi dire tenu aucun compte, y sont appréciés avec une sévère impartialité.

Plus juste que Mme. de Staël, l'historien a prononcé sur M. Necker un jugement définitif. Il n'existe pas d'ouvrage, à ma connaissance du moins, où la passion de la justice et de la vérité, la seule qui soit permise à l'égard de la postérité, éclate comme dans l'*Histoire de Louis XVI*. Dans ce livre, en effet, l'esprit se montre toujours aussi scrupuleux que la conscience, et la pensée morale est plutôt la sanction que l'ornement du récit. Aussi, est-ce avec un sentiment de plaisir inexprimable que j'ai relu cette œuvre capitale de M. Droz, qui contraste si radicalement avec les improvisations révolutionnaires de MM. de Lamartine, Michelet et autres flatteurs de la démocratie. L'auteur de la *Vie de Louis XVI pendant les années où l'on pouvait prévenir et diriger la révolution française*, n'est pas seulement l'historien le plus homme de bien de ce temps-ci, c'est en outre un philosophe admirable dans l'analyse du cœur humain, et qui étudie la nature morale de l'homme avec la même conscience que les grands mouvements de peuples et les catastrophes des sociétés.

Dans les dernières années de sa vie, M. Droz avait cru devoir consacrer exclusivement son talent à la défense et à la propagation du christianisme, et il publia en 1843 un petit chef-d'œuvre sous le titre de *Pensées sur le christianisme*. " J'ai beaucoup goûté la forme et le fond de cet excellent opuscule,—écrivait à l'auteur Mgr. l'Archevêque de Paris, le martyr des journées de Juin 1848,—le choix des réflexions m'a semblé dirigé par un jugement parfaitement sûr et par un tact exquis... Elles s'insinuent dans l'âme avec une grande douceur, sans flatter aucun de ses mauvais penchants et sans favoriser aucune opinion téméraire. Je n'y ai point remarqué la moindre inexactitude et je ne pense pas que le théologien le plus sévère pût y en signaler aucune."

Jamais éloge ne fut mieux mérité. Le livre des *Pensées chrétiennes* de M. Droz est, en effet, une œuvre exquise et par le fond et par la forme, et, comme le disait Mgr. Affre, Dieu en a dû bénir et récompenser l'auteur. Que de raison et de bon sens, quelle charité ardente et surtout quelle foi simple et forte dans cet excellent petit livre ! Comme les sentiments du fervent chrétien s'insinuent dans l'âme de ses lecteurs ! Ah ! je ne m'étonne pas que la voix austère de M. Guizot, en prononçant l'éloge funèbre de Droz, ait pris un accent qu'elle n'avait peut-être jamais eu. L'illustre historien se rappelait sans doute. au bord de cette tombe entr'ouverte, les douces vertus de Droz, qui se reflètent, d'une manière si touchante, dans les *Pensées chrétiennes* !

Ces *Pensées*, j'ai le regret de le dire, n'ont pas obtenu le succès qu'elles méritent. On en a fait, il est vrai, quatre ou cinq éditions. Mais cela est insuffisant. Les gens de bien auraient dû répandre à des milliers et à des milliers d'exemplaires, ce volume " plein de concision et de clarté, répondant aux préjugés les plus répandus et ne blessant néanmoins aucune de ces nombreuses susceptibilités qui rendent aujourd'hui la plupart des controverses si difficiles." Un homme d'intelligence et de foi nous disait, il y a peu de jours, que le petit livre de Droz avait ramené à la religion plusieurs âmes qu'il croyait perdues pour jamais.

Je m'étonnerais qu'il en fût autrement. Il y a souvent, en effet, dans l'accent de l'écrivain franc-comtois quelque chose de tendre et de pénétrant qui rappelle saint François-de-Sales.

La sévérité outrée, la rudesse presque sauvage, dont certains défenseurs de la religion ont si souvent fait usage en France, était profondément antipathique à M. Droz. Il voulait qu'on fût toujours juste, affectueux, serviable envers des frères abusés. " Ils ignorent, disait-il, combien ils font de mal ceux qui exagèrent les principes catholiques, et qui, sans le vouloir, altèrent ainsi la parole de Dieu. Ils effraient les âmes qu'*il faudrait encourager*. Leur langage amer éloigne des personnes qui s'avançaient vers eux... Un homme que le christianisme vient d'éclairer doit se montrer indulgent, surtout à l'égard de ceux dont il eut la manière de voir. Il doit être pour eux plein d'espérance."

Paroles d'un sens admirable et que nous tous, journalistes, nous devrions méditer souvent !

A ceux qui disent que la religion est triste et qui détournent les yeux à la vue d'une croix, Droz adresse ces paroles où son âme se peint tout entière :

".... Dans ma jeunesse..... je cherchais les sites riants ! ils plaisaient à mes yeux, à mon imagination.... Alors, si j'apercevais une croix sur le haut d'une colline, ou sur le bord du sentier par lequel j'allais passer, je détournais mes regards : pourquoi, disais-je, attrister par la vue d'un instrument de supplice ces lieux que le Créateur s'est plu à rendre heureux ?.... Un sentiment de répulsion m'agitait.

" Le signe de la rédemption produisit en moi une émotion toute nouvelle, lorsque, dans un port de mer, je vis la croix gigantesque élevée près du phare. Oh ! me dis-je, ici, au bord des écueils, en face des tempêtes, que ce signe d'espérance est bien placé ! Les matelots luttant contre les flots l'aperçoivent de loin et l'invoquent, tandis que leurs femmes l'entourent en faisant retentir la grève de cris et de prières !

" Quand je revis nos campagnes charmantes, un souvenir des tempêtes s'offrit à ma pensée. Ces lieux sont riants, me dis-je ; mais ceux qui les habitent n'ont-ils jamais de douleur à supporter ou à craindre ? Quel séjour terrestre est exempt d'orages ? Croix du Rédempteur, bénie soit la main qui t'élève partout où peut passer un affligé ! !."

Quelle philosophie profonde dans ce délicieux fragment ! Oh ! oui, aux jours de la jeunesse et des passions, quand nous disons que la religion est triste, nous lui imputons ce qu'il faut attribuer à nous-mêmes, à nous seuls ! Née de la bonté céleste, la religion est douce, affectueuse, consolante. Mais ce n'est pas assez pour nous : nous désirons autre chose. Nous voudrions que le christianisme nous laissât jouir de tout ce qui nous séduit ; nous voudrions qu'il nous permît de nous bercer dans nos illusions et de nous endormir dans nos vices ; et ce n'est que quand nous avons été battus par la tempête, que nous bénissons la croix du Rédempteur !

Il y a, dans le livre *Des Pensées sur le Christianisme*, plusieurs petits chapitres marqués au coin d'un rare bon sens, au sujet des espérances qu'on fonde sur la politique, lorsqu'on veut rendre plus heureux l'état social. Je ne puis résister au désir de citer encore ces excellentes observations :

" Depuis cinquante ans, on a fait beaucoup pour introduire la liberté dans nos lois... Un multitude de voix, non seulement en France, mais dans les deux hémisphères font retentir ce cri : *Améliorez le sort des hommes* ! Noble vœu ! mais qui sera stérile si l'on n'apprend pas à mieux connaître les vrais moyens d'amélioration. Les idées d'affranchissement universel, de liberté du genre humain sont nées de l'Evangile. Mais pour les rendre possibles à réaliser, Jésus-Christ les avait unies aux principes d'une religion de paix et d'amour.

" Les passions de l'homme en ont autrement ordonné. Des liens nécessaires ont été rompus : ce qui devait être indivisible, des insensés le séparent. Ils veulent l'émancipation, et repoussent la charité. Alors les espérances d'amélioration s'évanouissent, le mal croit sur le sol où l'on s'imaginait avoir semé le bien : *il fallait s'entr'aider, on s'égorge* !

Tremblez des résultats que peut avoir une liberté sans morale ! L'homme rentrera dans la voie de l'Evangile, et renouera les liens qu'il a brisés,ou il marchera au hasard, poussé par sa brutale indépendance, jusqu'au jour où l'un de ces chasseurs des nations qu'on appelle despotes, le prendra dans ses rets comme une bête sauvage."

On voit qu'à la haute intelligence du philosophe, M. Droz alliait le coup d'œil sûr de l'homme politique. Hélas ! depuis l'année 1843, où parurent les *Pensées sur le Christianisme*, nous avons vu, en effet, " l'homme marcher au hasard, poussé par sa brutale indépendance," et, à cette heure, voici que des publicistes nous annoncent l'établissement du *Césarisme*, c'est-à-dire l'avénement de l'un de ces *chasseurs des nations* qui doit " nous prendre dans ces rets comme des bêtes sauvages !"

Personne n'a fait mieux ressortir que M. Droz l'ignorante suffisance de nos grands hommes d'Etat de la presse et de nos prétendus réformateurs de l'ordre social. " Il faudrait, a-t-il dit, trop de temps pour devenir homme d'Etat, trop de gêne pour être homme de bien ; on se fait discoureur : aussi, dans notre siècle, que de gens savent parler, mais ne savent pas ce dont ils parlent !..... Certaines gens veulent faire de la vertu ignominieux marche-pied qui serve à leur fortune industrielle ou politique !"

Et pour achever de montrer tout le néant des systèmes mis en avant par les diverses écoles socialistes, M. Droz composait ses admirables petits chapitres sur l'*utilité sociale du Christianisme* !

Telle a été la vie, telles ont été les œuvres de ce parfait chrétien, si tendre, si excellent, dans la famille, si dévoué, si désintéressé, si pur, dans la cité. Aussi, *la voix des honnêtes gens de la postérité* a-t-elle retenti d'avance pour ce glorieux champion de la foi et de la vérité, qui, ayant vécu ainsi sur la terre, devait, comme l'a si bien dit M. Guizot, " entrer avec confiance dans l'éternité !"

A. DE G.

(1.) M. Guisot.

EUROPE.

Nouvelles du Piémont.

Paolo Sarpi définissait la République de Venise " un Etat dans lequel avec du talent, de l'intégrité et de la méchanceté chacun peut mettre le feu aux quatre coins de la République." Il n'en faut pas autant maintenant, et plus d'une révolution a prouvé que la seconde condition, du moins, est superflue. Mais cette disposition permanente à la conflagation, que Sarpi attribuait a Venise, n'est malheureusement que trop l'état actuel du Piémont, qui, travaillé dans toutes les classes par des milliers de réfugiés, ne trouve dans son Gouvernement ni défense, ni appui. Notre correspondant, en voyant pulluler les images et les livres obscènes et impies, nous écrit que le Piémont offre en petit le spectacle de la France en 89, alors que le voltairianisme triomphant rendait populaires les maximes les plus subversives, avec les grands mots de siècle des lumières, de doctrines fortes et philanthropiques. Les horreurs de 93 en sont sorties, comme la conséquence sort de son principe, et le Piémont, entré dans cette voie fatale, la parcourra jusqu'au point où elle se perd dans l'abîme, si le bon sens et ce qui reste encore de foi profondément enracinée dans les populations ne font pas justice de ces parodistes de notre révolution. Et il ne faut pas que le jour s'en fasse longtemps attendre, car les hommes qui sont maintenant au pouvoir travaillent à livrer l'avenir aux bouleversements révolutionnaires en s'emparant de l'éducation. On peut se faire une idée de la direction qu'ils lui impriment par les propositions suivantes enseignées au collège de Casale : *La religion est progressive ; jusqu'à ce jour, la religion n'a jamais été bien enseignée ; le Jubilé a donné au Dante l'idée de sa Divine comédie.* Voilà les sottises qu'on présente aux enfants en forme d'instructions religieuses ! Nous avons dit qu'il est question de donner au collége de Varallo le couvent des Franciscains, si cher par ses précieux souvenirs à tous les catholiques. Or, le provincial de l'ordre alla trouver M. Siccardi pour le prier d'éloigner la fatale mesure, et en obtint d'assez belles promesses ; mais la conversation continuant, vint à rouler sur la situation du Piémont vis-à-vis du Saint-Siége, et le ministre dit que le plan arrêté est d'user de tout le respect possible envers le Pape, de lui demander conseil sur toutes les affaires concernant l'Eglise ; mais que quand le Gouvernement, convaincu de la justice et de la convenance de ses demandes, n'obtiendrait pas une réponse favorable, il passerait outre, coûte que coûte, et ce, pour maintenir l'indépendance de l'Eglise.—Voilà les catholiques qui gouvernent le Piémont !

Le Jubilé, comme en France, a été en Piémont l'occasion de grands témoignages de religion dans toutes les classes de la société. Deux sortes d'ennemis cependant en surveillaient le développement d'un œil jaloux. Le Gouvernement, qui cherchait au pied de chaque chaire l'occasion de faire un bon procès au prédicateur s'il avait dit un peu trop crûment la vérité ; les démagogues, qui n'ont rien omis pour détourner les populations d'entendre la parole de Dieu. Malgré tout, les résultats ont été consolants pour la foi.

Afrique.—Madagascar.

Un événement caractéristique qui vient de se passer à Tamarive, a failli mettre en combustion tout le royaume d'Ankovas. Huit cents Malgaches, chrétiens, ont été trouvés, un soir, dans divers lieux, occupés à des exercices de piété.—Un grand nombre d'entre eux ont été arrêtés et condamnés à mort.—Dix-huit ont subi le martyre. Les autres ont trouvé le moyen de s'échapper et de se réfugier dans le palais du prince Rakote-Sahûndry-Rhadama, fils de la reine et héritier présomptif de la couronne d'Ankovas.—Ils implorèrent sa protection, qui leur fut accordée.

La Reine ayant été informée de ces faits, ordonna tout aussitôt à son grand maréchal et premier ministre Raim-Haro, d'aller intimer l'ordre à son fils de livrer tous les chrétiens, pour être exécutés.—Le grand maréchal obéit, mais peu s'en fallut qu'il ne devint victime de son obéissance ; car, lorsqu'il se présenta chez

---

PUBLICOT.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Premiere partie, 1793.)

(Suite.)

Satellite insensé de la révolution, il ne se jeta pas au devant de ces porteurs de tombeaux éclairés par des torches résineuses ; il ne se voila pas le visage d'indignation quand ces nobles débris de la vie, que la mort avait respectés, furent jetés dans la chaux vive !

Frappe ta poitrine, Georges !.. où est donc ton cœur !

Lève les yeux au ciel, Georges, et redemande ton âme !

Le mois d'octobre fut un mois terrible,trois dates vivront éternellement dans l'histoire,—le 12,—le 16,—et le 31.

Le 12 fut la dévastation des caveaux de St. Denis.

C'est au 16 que nous sommes maintenant.

Ce jour là, comme pendant presque toute cette funeste année, le ciel était brumeux et couvert de nuages gris. Un vent aigre et noir sifflait dans les cheminées des maisons et secouait violemment les marronniers des tuileries et jonchait le seuil de leurs feuilles jaunies.

Ce jour là, les sections, toutes armées, parcouraient les rues ; elles s'agitaient et couraient.

C'était jour de fête, car c'était jour de meurtre.

Tous les cœurs jacobins battaient d'aise, toutes les âmes honnêtes se voilaient de deuil.

Pendant que la populace encombrait les abords de la conciergerie et du palais de justice, deux hommes s'arrêtaient à l'entrée d'un cabaret situé près de là.... Ils y entrèrent, allèrent droit à une table et s'y assirent.

Pendant que le garçon allait chercher ce qu'ils avaient demandé, le plus âgé se pencha vers l'autre et lui dit à l'oreille ; c'est bien ici, n'est-ce pas ?

Oui, dit l'autre de la même voix.

Pourvu qu'il ne soit rien arrivé à Jeanne, reprit celui qui avait pris la parole le premier et qui n'était autre que le marquis de Savernay.

Elle est avec Baptistin et Crépaux, mon père, c'est-à-dire avec le courage et le dévouement...

Après un moment de silence, le marquis reprit :

Je ne vois pas l'homme qui devait chaque jour venir nous attendre ici.

Les heures indiquées sont celles-ci, mon Père :

Dix heures,midi, trois et sept heures.

Dix heures ne sont pas sonnées.

Oui, tu as raison, Henri, mon inquiétude devançait l'heure ; je crains tant que quelque odieuse dénonciation ait jeté nos amis dans les cachots ! attendons !

Ce colloque tenu à voix basse, avait été interrompu par le cabaretier qui avait posé sur la table un broc de vin et deux verres. Cet homme s'était approché d'eux sans façon et s'était assis à leurs cotés :

Ma foi, citoyens, leur dit-il, le métier ne va pas aujourd'hui. Le vin reste dans les brocs, la Capet enlève la pratique.

Henri fronça involontairement le sourcil et tourna le dos au cabaretier.

Le marquis de Savernay au contraire, regarda cet homme et répéta avec le son de voix le plus indifférent :

La Capet ?

Oui, la Capet ! heureusement qu'à midi ce sera terminé.

A midi... répéta le marquis dont le visage prit tout-à-coup une expression indéfinissable, à midi !... qu'est-ce que cela veut dire ?

Au fait c'est vrai, dit le cabaretier, vous arrivez, vous ne savez pas, d'autant plus que le jugement n'a été rendu qu'à quatre heures du matin.

Le jugement !... elle condamnée !... A... à, quoi ?

Parbleu, à mort, donc !

A mort ?

Oui, chers citoyens, la chose n'a pas fait un pli, et sa majesté la Capet va aller faire aujourd'hui son petit tour de promenade sur la place de la révolution.

Condamnée à mort !.... la reine ! s'écria Henri !

La reine !.. ricana le cabaretier, en v'là une bêtise ! Est-ce qu'il y a une reine ? Tu veux dire la veuve à Capet..

Oh !... fit Henri avec rage.

Ma foi, dit l'homme, je ferme boutique et je vais à la fête ; ce sera charmant à voir. Je te paie une chopine, citoyen, qu'elle fera la mine avant d'aller voir au vasistas comment on s'y trouve...

Partons-nous, mon père ? dit Henri d'une voix sourde.

Attendons, dit le vieillard d'une voix grave.

Dans le même moment une horloge voisine sonna dix heures.

Le marquis et son fils étaient dans une émotion terrible et se regardaient avec anxiété... Mais le dixième coup cessait à peine de résonner qu'un homme entra dans le cabaret. Il jeta un regard furtif sur les deux buveurs.

Ah ! c'est toi, camarade, dit le cabaretier *sans-culotte* ; ah ! c'est juste, il est dix heures ; il parait que tu aimes diablement boire un verre de vin à dix heures ?

Parceque ça se trouve comme çà. Le gosier est comme l'homme, il prend ses habitudes.

Je pensais que tu aurais été curieux d'aller voir la Capet.

Qu'est-ce que ça me fait ! répondit le nouveau venu en haussant les épaules. Donne-moi du vin.

Aussitôt que le cabaretier fut sorti, celui qui venait d'entrer posa son bonnet de loutre sur la table, en disant à demi voix comme s'il se fut parlé à lui-même, le mot qui devait servir de ralliement.

Le marquis qui ne l'avait pas quitté des yeux, prononça aussitôt l'autre mot symbolique qui devait constater l'affiliation.

L'homme alors se leva d'un mouvement rapide et dit avec volubilité :

A soixante pas d'ici, la rue fait un coude ; attendez-moi là, j'y suis dans dix minutes.

Il retourna à sa place et pas un autre mot ne fut échangé.

Le cabaretier rentra ; le marquis paya et sorti.

Dix minutes après, l'homme les avait rejoints.

Après avoir regardé s'ils étaient bien seuls, cet homme ôta son bonnet respectueusement et attendit qu'on lui adressât la parole.

C'est donc vrai ? dit le marquis avec désespoir.

C'est vrai.

Et nul n'a tenté de sauver la reine ? s'écria Henri.

Toutes les tentatives ont échoué.

Dieu le veut donc ! reprit le vieillard en courbant la tête avec résignation... Quelqu'un approchait.

Allons, Henri, dit le marquis en prenant le bras de son fils. Qu'il y ait au moins sur la place de la révolution, au milieu de ces voix impies qui la chargeront d'imprécations, des cœurs amis qui prieront pour l'âme qui s'envole.Que la volonté de Dieu soit faite en tout !

Qui peut deviner,hélas ! quelle fut la volon-

Rhadama et qu'il lui intima l'ordre de sa mère, le prince lui répondit que les chrétiens étaient sous sa protection et qu'il ne les livrerait pas. Il ajouta que si on forçait son palais pour les en arracher, on le massacrerait; mais qu'il ferait payer chèrement sa vie à quiconque oserait y attenter. Le ministre de Ranavalo essaya de faire comprendre au prince sa rébellion ouverte aux ordres de la reine. Rhadama, qui avait déjà des motifs de ressentiment contre le grand maréchal, impatienté, tira son sabre et allait lui trancher la tête, lorsque celui-ci, en se retournant, reçut le coup sur un côté de la tête et eut une oreille coupée. Les généraux présents enlevèrent de suite le ministre Haro, et parvinrent ensuite à calmer Rhadama.

Lorsque la reine a eu connaissance de cet événement, elle a fait éclater sa colère, ou pour mieux dire sa fureur. Mais, craignant de provoquer une révolution à Emyrne et sachant que son fils a les sympathies de toute la jeunesse d'Ankovas, elle a prudemment étouffé cette affaire...., et les chrétiens ont été sauvés!

Le fils de Rhadama vient d'atteindre sa majorité; on assure qu'il a reçu le baptême. Il continuera, dès lors, de veiller sur ses coreligionnaires. Lorsque la Providence le fera monter sur le trône de ses ancêtres. il proscrira sans nul doute, la politique barbare de sa mère; il changera la face de son royaume en le civilisant. La terre malgache ne sera plus inhospitalière. Dans l'intérêt de l'humanité et de la religion, que Dieu daigne protéger le prince Rhadama.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 28 FEVRIER 1851.

Première Page :—Coup-d'œil sur la vie et les ouvrages de M. J. Droz, Membre de l'Académie Française.—Nouvelles du Piémont. —Afrique : Madagascar.

Feuilleton :—Le Montagnard ou les deux Républiques—1793—1848—(suite.)

La mesure de Lord Russell.

Nous donnons dans une autre partie de nos colonnes un sommaire des débats du Parlement Britannique sur la mesure anti-catholique proposée par lord J. Russell. Depuis que nous avons traduit cette version, nous avons trouvé sur un autre journal anglais quelques détails qui font voir combien le noble lord manque de raisons tant soit peu solides pour étayer son projet de persécution. Son discours est plein de ressentiment contre le Pape, contre Mgr. Cullen, Primat d'Irlande, et contre le Concile de Thurles qui n'a pas jugé à propos de dissimuler la dangereuse influence des Colléges de la Reine sur la foi des Catholiques. Il se plaint de ce que le Gouvernement Anglais n'a pas été officiellement informé de la mesure concernant la hiérarchie et rappelle les précautions dont s'entourent certains pays Européens concernant les affaires ecclésiastiques. Mais à cela, on répond, que ces pays ont des Concordats avec le Saint-Siége, tandis que l'Angleterre ne veut avoir avec lui aucun rapport; on répond qu'en outre, ces pays dotent avec les fonds publics les ecclésiastiques à la promotion desquels ils appertent leur concours, tandis que rien de semblable n'a lieu en Angleterre.

Du reste L. Russell déclare que le Gouvernement est décidé à ne pas en appeler à la loi. Et la raison en est conchante; c'est que les officiers de la Couronne n'ont pas jugé, dit-il, qu'il fût illégal d'agir comme le Pape et les Evêques d'Angleterre ont fait; ils ont été seulement d'avis que l'introduction de Lettres Apostoliques était contraire à la loi, mais que cette loi était tellement tombée en désuétude, que l'issue d'un procès en deviendrait bien incertaine.

En face de pareils aveux, que va faire J. Russell? Va-t-il lire sans préjugés l'*Appel* parfaitement irréfutable du Cardinal Wiseman, et avouer que tout le désordre que sa lettre malencontreuse a causé en Angleterre, n'a été que l'effet d'une colère sans motifs? Oh! non! il n'a pas de raison fondée en loi et en justice à présenter; mais un puissant personnage de la fable a dit avant lui: "La raison, c'est que nous Lion," il se fait donc l'imitateur de ce personnage et il propose la suppression de la hiérarchie catholique en Angleterre et en Irlande. Comme il veut entraver le catholicisme et persécuter l'Eglise, mais que le temps des Henri VIII et des Cromwell ne peut plus se renouveler, il a recours à une ruse qui doit lui réussir auprès des préjugés protestants. Il feint de croire que les Evêques vont mettre la main sur les biens catholiques actuellement administrés par des *Trustees*, et pour prévenir l'empiétation, il propose de confisquer au profit de la Couronne tous les legs faits aux Evêques pour des fins religieuses. Quelle sollicitude désintéressée pour les droits des *trustees* catholiques! Aussi le projet de Sa Seigneurie a-t-il accueilli par d'enthousiastes applaudissements (cheers). Pendant deux heures durant, Lord Russell parait avoir entretenu son auditoire avec toute la *puissance* d'argumentation dont nous venons de donner l'esquisse. Sans doute qu'à la suite d'une si meurtrière canonade, il a dû demeurer facilement le maître du champ de bataille.

Le *Journal de Québec* se montre tout-à-fait piqué de la manière dont nous avons répondu, dans notre feuille du 18 courant, à sa petite remarque à notre adresse. Il nous trouve "joliment hostile et pas mal déloyal." "Si ce doit être là le ton de la discussion, ajoute-t-il, il est bon qu'on le sache afin de n'être pas pris au dépourvu."

Et nous aussi, nous trouvons bon qu'on nous informe qu'il est bientôt temps de nous armer d'un casque.

Cependant, sans perdre aucunement de notre calme et sans nous laisser intimider, nous allons faire une dernière réponse à notre confrère, bien décidé à nous retirer ensuite du champ de la polémique, jusqu'à ce que la question de l'instruction publique entre dans quelque phase nouvelle, de nature à provoquer une discusssion.

Nous protestons d'abord que nous ne sommes ni "l'organe, ni l'ardent champion du surintendant," comme l'insinue le *Journal*. Non, non! nous ne voulons pas nous amuser à des questions de personnes; mais nous prétendons exprimer nos jugements et nos convictions sur le mérite des choses.

Si notre confrère eut lu sans prévention notre petit commentaire, il n'y aurait pas trouvé que nous l'accusions "de voir avec plaisir le mécontentement menaçant de la paroisse de Ste. Catherine;" mais simplement que la lettre de X (ce qui est bien différent), ne semblait pas l'avoir péniblement affecté. Si, la main sur la conscience, le *Journal* trouve encore que ceci est "un peu fort et pas mal déloyal," nous voulons bien admettre alors que les apparences trompent.

Mais laissons là ces bagatelles et abordons la question principale, la seule qui mérite de nous arrêter.

Voici ce que le *Journal* écrivait à notre adresse:

"Nous pourrions dire ici aux *Mélanges* que l'administration étant responsable des nominations suggérées par le surintendant, les actes de ce dernier, sous ce rapport, sont incontestablement soumis à son contrôle. Il peut être prouvé dans l'application que le gouvernement est responsable de tous les autres actes du surintendant."

Cette note de la part de notre confrère était, sans doute, relative à la polémique que nous avions eue avec lui, quelque jours auparavant. Aussi, comme le sujet de la discussion entre nous, avait été la pluralité des Surintendants et la question de savoir si le Surintendant général devait être un personnage politique, un membre du cabinet, nous nous serions attendu à voir conclure au *Journal*, de l'incident survenu à Ste. Catherine, la nécessité de multiplier les surintendants. Et dans ce cas, sans admettre la conséquence comme rigoureuse, vu que l'inconvénient dont on se plaint est un de ces faits si rares, qu'on peut passer outre, nous aurions cependant répondu, que nous avions laissé à l'opinion publique des Districts intéressés à trancher la question par voie de requêtes à la Législature, ou, par tout autre moyen convenable, à faire sentir l'urgence de la mesure.

Mais, quand nous avons vu le *Journal* porter son argumentation sur un tout autre point; parler de contrôle de l'Administration sur les actes du Surintendant; et enfin, terminer en disant "qu'il peut être prouvé dans l'application que le gouvernement était responsable de tous les actes" de ce fonctionnaire, nous avons dû comprendre qu'il en voulait venir à cette conclusion que, dans l'organisation actuelle de l'instruction publique, la position du Surintendant renferme une anomalie; que celui-ci s'exonère sur le ministère de la responsabilité de ses actes, et que, par conséquent, il serait mieux qu'il fit partie du cabinet, afin que le peuple attribue la responsabilité à qui elle appartient.—A ce point de vue, les lecteurs verront facilement que nous ne nous sommes pas écarté de la question, comme le *Journal* nous en accuse; il comprendra au contraire la justesse de notre observation. La voici textuellement:

"Si les Commissaires de Ste. Catherine eussent été nommés directement par le Ministère, eussent-ils été nécessairement mieux choisis? Eh, pourquoi donc? Un Surintendant Ministre n'aurait fait ni plus ni moins que ce qu'a fait, sans doute, le Surintendant actuel. Il aurait soigneusement pris l'avis des personnes de la localité censées les plus propres à l'aviser, et il s'en serait tenu à leur recommandation. Donc il aurait pu, lui aussi, faire un choix défectueux; et dans ce cas, le contrecoup reçu par le ministère n'en eût été que plus direct et plus dommageable pour lui."

Ce que nous avons dit de l'indépendance politique du Surintendant, ne comporte pas la plus légère matière à censure, si l'on veut bien discuter sur les idées, et non pas subtiliser sur les mots. Nous n'avons nullement prétendu que le Surintendant n'était pas soumis comme tous les autres fonctionnaires publics au contrôle du Gouvernement. On nous a prêté gratuitement cette absurdité. L'indépendance que nous lui avons attribuée s'entend de celle qui résulte de sa non-intervention dans les affaires politiques. Il résulte en effet de cette position, qu'il peut agir, dans sa sphère d'action propre, d'une manière indépendante de considérations se rapportant au soutien de telle ou telle administration. Cette indépendance, nous l'avons prouvée non seulement par des développements abstraits, mais encore par le fait que le Surintendant a déjà traversé plusieurs administrations, sans subir l'influence d'aucune. Ceci est plausible, ce nous semble, et ne se ressent nullement de cette "argumentation faible et impuissante à l'excès," que le *Journal* nous attribue. Puis, quoiqu'on en dise, nos observations touchant les fonctionnaires publics qui exercent leurs fonctions *sous bon plaisir*, sont basées sur la vraie théorie des Institutions Britanniques. dont il n'est pas, certes, si aisé de s'écarter. Cette théorie est l'ancre de sûreté de nos fonctionnaires dans la Colonie.

Notre Confrère s'est épris de sa grandiose conception d'un Ministre de l'Instruction Publique, bien qu'il en ait dernièrement éloigné la discussion. Il y va de bonne foi; nous ne pouvons lui faire un crime de ses opinions. Mais libre à nous de n'y adhérer qu'à bonne enseigne.

"Nous voulons un ministre de l'instruction publique, nous dit-il, pour plus d'initiative, plus d'élan, plus de largeur et plus de lumière dans la direction de l'enseignement."—Mais, est-ce que ces grands résultats tiennent nécessairement à la position de ministre et non pas aux aptitudes personnelles du surintendant? Est-ce qu'un surintendant-ministre, obligé de dévouer une grande partie de son temps aux détails de l'administration générale, serait en mesure de diriger l'éducation avec plus de connaissance de cause, que s'il faisait de ses fonctions propres son occupation exclusive?

Au reste, les avantages dont on se berce, ne trouveraient-ils pas une fâcheuse compensation dans d'incalculables inconvénients?—L'Angleterre n'a pas de ministre de l'instruction.—Qui ne sait pas qu'en d'autres pays de l'Europe, les idées si centralisatrices dans l'éducation, jointes aux influences politiques, ont amené les plus déplorables résultats?—Il nous serait facile d'insinuer tout ce qui naîtrait de malaise dans le pays, si avec tant de diversité de races et de religions, on tentait encore de vaincre les difficultés du moment, en traitant les intérêts moitié profanes, moitié religieux de l'éducation, de manière à laisser appréhender trop d'initiative et trop d'élan de la part du pouvoir. —Il nous serait facile enfin, de faire voir combien il serait pénible de voir le Bureau de l'éducation perdre le calme qui l'entoure aujourd'hui, pour être assailli par les orages et les tempêtes de la politique. Mais, l'intelligence des lecteurs suppléera amplement à nos détails. Nous prenons donc congé de notre Confrère de Québec, en protestant que les convictions les plus franches et les motifs les plus purs nous ont seuls dirigé dans la polémique que nous avons soutenue. La mauvaise humeur du *Journal* est pour nous presque énigmatique, et ne mène absolument à rien. C'est le moins qu'on puisse en dire.

Fete de Charité.

Hier eut lieu, au Couvent de Longueuil, une de ces fêtes de famille, qui répandent dans l'âme de bien douces émotions. C'étaient les Elèves Pensionnaires, qui se donnaient le plus grand des plaisirs, pour un bon cœur, celui de soulager quelqu'une des nombreuses misères, qui attendent et saisissent, au berceau, la pauvre nature humaine.

Touchées de la nudité de plusieurs de leurs compagnes externes, dans une saison rigoureuse, elles se mirent, il y a environ trois semaines, à contribution; et à force de sacrifices, elles purent confectionner des habits, pour vêtir de la tête aux pieds, trente-trois enfans pauvres.

Ce fut en présence de Mgr. l'Evêque de Montréal, de plusieurs Membres du Clergé, et des Dames de charité de la Paroisse, que ces intéressantes enfans firent leurs offrandes à Jésus-Marie-Joseph dont les Saintes Images, entourées de pains et d'habits, faisaient assez connaître la foi de leurs cœurs.

Après quelques dialogues, pleins d'à-propos, et au milieu de chants touchants, les protectrices donnaient à leurs protégées les habits que leurs petites mains innocentes avaient confectionnés; et partageaient avec elles le pain dont les nourrit la Divine Providence. Ce spectacle, vu de l'œil de la foi, était saisissant, et faisait couler bien des larmes de joie; telles qu'on n'en verra jamais au théâtre, ni à la danse. Elles s'en souviendront, ces tendres enfans, le reste de la vie; et pour renouveler en elles ces délicieuses jouissances, elles se priveront généreusement de bien des plaisirs, qui coûtent fort cher, et avec cela ne laissent au fond du cœur que des regrets amers.

Avec l'encens de ce sacrifice, et sur les ailes de la charité, s'élevait au ciel l'âme d'une fervente Religieuse de cette Communauté. Car au milieu de la cérémonie, expirait entre les bras de ses chères compagnes Sr. Marie Apollonie, âgée de 21 ans, après trois ans de religion. Ainsi la mort couvrit cette *fête de charité* de son crêpe lugubre; et fournit à ces charitables enfans l'occasion d'exercer de nouveau leur charité en priant pour celle qui leur avait appris à compatir à toutes les misères.

(Communiqué.)

A une assemblée général des membres de la Société d'Agriculture du Comté de Montréal, tenue le 25 du courant, conformément à l'Acte 8 Vict., chap. 53., les officiers suivants furent nommés pour l'année prochaine:—

Président:—John Dods, écr., de la Petite Côte Visitation, en remplacement de M. Hays écr., démissionnaire.

Vice-président:—Edouard Quinn, écr. de la Longue-Pointe, en remplacement de l'Hon. A. N. Morin, démissionnaire.

Secrétaire:—A. Montreuil, écr., de Montréal, réélu.

Trésorier:—John Penner, écr., de Lachine, en remplacement de A. C. Webster, écr., démissionnaire.

Le Comité se compose des messieurs dont les noms suivent:—M. J. Hays, Président; John Crawford, Archibald Ogilvie, Jr. Alex. Sommerville, Lachine, Jos. Laporte, Pointe-aux-Trembles, Jos. Lanouette, rivière St. Pierre, Hugh Campbell, Jos. Hughes, M. DeNovion, Daniel Drummond, Petite Côte Visitation, James Snowdon, Côte St. Luc, Jos. Deschamps, Longue-Pointe, Thos. McGinn, Montréal, Hugh Brodie, Jr. Côteau St. Pierre, James Hodge, Liesse St. Laurent, Mathew Hutchison, St. Laurent Ecuïers.

Sur motion de M. J. Hays, Ecr. seconde par Edward Quinn, Ecr. il est unanimement résolu:

"Que l'Honorable A. N. Morin soit nommé le Patron de cette Société pour la période suivante, en témoignage des services importants et effectifs par lui rendus à cette Société, dont il a promu les intérêts ainsi que ceux de l'Agriculture."

Après quoi Edouard Quinn, ecr. ayant été appelé au fauteuil, des remerciments furent présentés au ci-devant Président, M. J. Hays, écr., dans une allocution éloquente et impressive que fit M. Thos. McGinn, en reconnaissance des valables services par lui rendus dans l'exécution de cet office.

M. McGinn dit qu'il regrettait ainsi que la à Société, que M. Hays ne fût pas en mesure, cause de ses occupations, d'agir aussi activement qu'il le ferait sans cela, comme membre de la société.

Des remerciments furent aussi présenté à A. C. Webster, Ecrs, le Trésorier sortant, pour ses laborieux services rendus en cette qualité.

Après un vote de remerciements à M. Montreuil, secretaire, pour son assiduité constante et sa ponctualité à ses devoirs, son zèle à favoriser les progrès des Agriculteurs, des félicitations lui furent offertes au sujet de sa réélection comme secrétaire; puis la réunion fut ajournée.

Le conseil municipal de Québec a résolu, dans la séance tenue le 22 février, à l'unanimité, de présenter une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, le priant de faire examiner par des ingénieurs du gouvernement, si l'on ne pourrait pas jeter un pont suspendu sur le Saint-Laurent, soit entre le Cap-Rouge et la Chaudière, soit entre Deschambault et Lotbinière, et quel en serait le coût.

Un pont sur le Saint-Laurent, aussi près que possible de Québec, serait d'un avantage incalculable à la ville et aux habitants des rives nord et sud du fleuve, surtout en hiver, à raison de la difficulté des traverses en canot dans cette saison.

La *Gazette du Canada* publie les nominations suivantes à la date du 22 février:

Pierre Louis Panet, Jacques Viger, Joseph Roy, Joseph Ubalde Beaudry et Alfred Pinsonneault, Ecuïers, pour être commissaires en vertu de l'Ordonnance intitulée: "Ordonnance concernant l'érection des Paroisses et la construction des Eglises, Presbytères et Cimetières;

L'Honorable Louis Massue, le révérend Edmond Willoughby Sewell, le Révérend Louis Proulx et Joseph Morin, Ecuïer, Commissaires pour les Enfants-trouvés et les malades indigents dans le district de Québec.

On lit dans le *Pilot* de mardi:

"Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que l'hon. James Moris est nommé maître Général des Postes pour le Canada. Il a prêté, samedi dernier, le serment requis comme Membre du Conseil Exécutif."

Nouvelles d'Angleterre.

☞ Ci suit le Discours du Trône à l'ouverture des Chambres, puis un rapport des procédés relatifs à la mesure de lord John Russell contre la hiérarchie catholique. Nous citons littéralement la version d'un journal anglais.

Milords et Messieurs,

C'est avec une grande satisfaction que je

---

té de Dieu au milieu de cette horrible boucherie, et pourquoi sa main protectrice, en se retirant, courba le front de la France sous un si dur châtiment?

La victime allait marcher à l'immolation, et à la même heure où le marquis de Savernay entrait dans Paris, le bourreau entrait dans le cachot où l'on avait confiné ce dernier lambeau vivant de la royauté.

Pauvre reine! pauvre femme! pauvre mère! Dieu qui semblait déjà l'avoir appelée à lui, avant que les hommes l'eussent arrachée à la terre, permit que le cœur de la femme s'enveloppât dans la dignité de la reine et du martyre. Nulle faiblesse, nulle défaillance, nul regret de la vie n'altéra la limpidité de ses traits.

Onze heures venaient de sonner... Les gendarmes et les exécuteurs entrèrent dans la salle de la condamnée et trouvèrent la reine en prières. La victime attendit les bourreaux.

Elle quitta la conciergerie aussi calme que si elle fut sortie de son château royal.

Le comédien Gramont, se frayant un passage dans la foule avec son cheval, précédait la charrette de la suppliciée et jetait à la populace ameutée d'ignobles imprécations. Ter-

blaient avoir fait place à la pitié. Mais le comédien Gramont, furieux que la foule se fit muette et cessa d'injurier celle qui allait mourir, agitait en l'air son sabre nu avec de nouvelles imprécations; puis, s'approchant de la reine qui avait la tête courbée sur sa poitrine, il lui effleura le visage d'un de ses poings fermés en disant d'une voix ironique:

Allons, *madame veto*, lève donc ta tête!... Allons, la Capet, fais donc drôle figure! Et il posa sa main rouge et mal propre sur l'épaule de Marie-Antoinette... Un homme adossé contre une des portes de la rue St. Honoré, le visage pensif et les yeux immobiles, regardait passer le funèbre cortège: Une femme!. une femme!.. murmura-t-il.

Mais aussitôt il s'écria: cette femme devait mourir, la justice du peuple le veut!

Cet homme, c'était Georges. La justice divine semblait toujours le placer en face des scènes les plus terribles de la révolution.

C'est alors que vinrent résonner à son oreille les lâches insultes de Gramont, et qu'il le vit se pencher vers la condamnée et l'insulter de la main et de la voix. Ses joues devinrent pourpres de colère, et poussé par ce même élan de

Gramont se retourna vers Georges, et avec un ricanement féroce qui plissa ses lèvres humides de colère, il s'écria:

Vraiment!.. Ne veut-on pas lui donner des coussins de velours à cette..... ...

Lâche!. lâche! cria Georges avec un indicible mépris.

A bas le ci-devant!.. hurla Gramont. A la lanterne le faux patriote!..

A bas le ci-devant!.. à la lanterne!.. à la lanterne!.. répétèrent aussitôt comme un écho toutes les voix menaçantes.

Georges n'eut pas l'air de les entendre, et toisant d'un regard hautain et dédaigneux l'insolent comédien:

Je m'appelle Georges le conventionnel, dit-il d'une voix haute; ce soir tu me trouveras chez Robespierre. Viens m'y accuser si tu l'oses.

Le nom de Robespierre était un bouclier contre toutes les menaces et tous les dangers de la population. Toutes les voix se turent.

Gramont fait entendre un sourd grognement, et poussant son cheval, il alla reprendre sa place en tête du funèbre cortège.

On était arrivé vers l'église St. Roch

dans leurs yeux la désolation de leurs cœurs. Elle les remercia d'un sourire qui effleura ses lèvres, pendant que son regard se levait vers le ciel...

La voiture venait de déboucher sur la place de la révolution et chaque fois que d'insultantes vociférations retentissaient dans les airs, elle cherchait dans la foule, pour se consoler, ces deux têtes découvertes et ces deux visages désolés.

Elle les vit, suivant de près l'ignoble voiture et pleurant à chaudes larmes...

Henri de Savernay mis la main devant ses yeux car la reine venait de quitter la charrette et montait les dégrés de l'échafaud.

Le marquis de Savernay, lui, ne pouvait détourner son regard de cette auguste victime, vouée à une si cruelle immolation; d'abondantes larmes roulèrent dans ses yeux et ses genoux se plièrent quand Marie-Antoinette s'agenouilla une dernière fois pour prier.

Une seconde après, le frémissement de la foule apprit à Henri que la reine montait au ciel rejoindre le roi martyr.

O ma pauvre France, dit-

tails quelques faits indispensables. En quittant Fontevieille et la maison du père de Georges la petite troupe de proscrits composée, on le sait, du marquis de Savernay, du comte Henri, de Jeanne de Savernay, de Baptistin et de Crépaux, avait fait marché avec un honnête voiturier qui les conduisit jusqu'à Lyon.

Le marquis était entré dans Lyon avec le comte Henri, tandis que Baptistin, Crépaux et Jeanne de Savernay se dirigeaient sur Paris, où était le point de réunion.

Le marquis devait faire un séjour prolongé à Lyon, où se préparait déjà dans l'ombre cette formidable insurrection qui devait livrer cette grande cité à la destruction et ses habitants aux plus horribles massacres. Car Lyon était avec la Vendée, le rampart de la contre-révolution et le refuge des lambeaux dispersés du parti royaliste.

Aussitôt son arrivée à Lyon, le marquis s'empressa d'aller trouver le comte de Precy, gentilhomme Lyonnais que ses compatriotes

me retrouve avec mon parlement, et que j'ai recours à vos conseils et à votre assistance pour la considération de mesures qui concernent le bien-être de notre pays. Je continue d'entretenir des relations paisibles et amicales avec les puissances étrangères.

Je me suis efforcée d'amener les Etats d'Allemagne à mettre pleinement en exécution les clauses du traité avec le Danemark, conclu à Berlin dans le mois de Juillet de l'an dernier. Je suis bien aise de pouvoir vous dire que la confédération et le gouvernement de Danemark sont maintenant à effectuer les stipulations de ce traité, mettant fin, par là, aux hostilités, qui pendant un temps ont paru mettre fort en danger la paix de l'Europe.

J'ai la confiance que les affaires d'Allemagne pourront être réglées par un accord mutuel de manière à produire et à préserver la force de la confédération et à maintenir la liberté de ses état séparés.

J'ai arrêté avec le Roi de Sardaigne des articles additionnels au traité de Septembre 1841, et j'ai ordonné que ces articles vous soient soumis.

Le Gouvernement du Brézil a pris des mesures nouvelles et, je l'espère, efficaces pour la suppression du barbare trafic des esclaves.

Messieurs de la Chambre des Communes,

J'ai ordonné que les estimés de l'année fussent préparés et soumis sans délai à votre considération. Ils ont été calculés au point de vue convenable de l'économie et des exigences du service public.

Milords et Messieurs,

" Nonobstant les importantes réductions de taxes réalisées ces années dernières, la recette publique a été de nature a satisfaire ; l'état du commerce et des manufactures du Royaume-Uni a pu permettre de donner de l'emploi aux classes ouvrières en général.

" J'ai, cependant, à déplorer les embarras qu'éprouve encore ce corps important parmi ceux de mon peuple qui occupent ou possèdent le sol ; mais j'espère sincèrement que la condition prospère des autres classes de mes sujets aura une influence avantageuse en diminuant ces embarras et en promouvant les intérêts de l'agriculture.

" L'assomption récente de certains titres ecclésiastiques conférés par une autorité étrangère a causé de fortes émotions dans le pays, et des portions considérables de mes sujets m'ont présenté des adresses exprimant leur attachement au trône et sollicitant notre résistance à ces empiétations. Je les ai assurés de ma résolution de maintenir les droits de ma couronne et l'indépendance de la nation contre toute espèce d'usurpation, de quelque endroit qu'elle provienne.

"J'ai en même temps exprimé que mon désir le plus vif et ma ferme détermination étaient avec la bénédiction de Dieu, de maintenir intacte la liberté religieuse qui apprécie à si bon droit le peuple de ce pays. Ce sera à vous de considérer la mesure qui doit vous être soumise à cet égard.

" L'administration de la justice dans les diverses jurisdictions de loi et d'équité sera sans doute un objet de sérieuse attention pour le Parlement. Une mesure vous sera soumise touchant la création d'un système d'enrégistrement des titres et instruments translatifs de propriété."

Une réponse au discours du Trône a été adoptée. Elle n'est, comme d'ordinaire, qu'un écho de l'Adresse royale.

Un député Catholique Romain, M. Anstey, s'est dit " convaincu que l'acte du Pape est un procédé agressif, non seulement vis-à-vis la nation Anglaise, mais aussi contre les membres laïcs de la Catholicité Romaine qui, longtemps, ont lutté à l'encontre d'un assujettissement inconvenable à l'autorité du Pontife."

On s'est plaint en Chambre de ce que le discours de la Reine ne contenait aucune allusion à Kossuth ni aux réfugiés Hongrois.

Lord Palmerston a répondu que lors de la précédente cession du Parlement des efforts ont été tentés pour obtenir leur relaxation, mais sans succès.

Avis a été donné d'un *bill* pour abolir les Vice-Royauté d'Irlande.

Lord Minto a nié avoir jamais donné le moindre acquiescement au dernier Acte du Pape, et de nombreuses pétitions au sujet de l'agression papale, ont été présentées.

C'est le 17 février que Lord Russell a proposé l'introduction de son *bill* contre l'assomption des titres ecclésiastiques avec dénomination de lieu dans le Royaume-Uni. Il fit à cette occasion un long discours. Il dit que non seulement le Gouvernement Anglais n'avait pas consenti au changement introduit dans la hiérarchie Papale, mais que ces changements s'étaient opérés à son insu ; que la ligne de conduite qu'avait suivie le Pape constituait une insulte à la Reine (ici des applaudissements prolongés éclatèrent dans toutes les parties de la Chambre). Toute la connaissance qu'avait eue Lord Minto (envoyé secret à Rome), ajouta Lord Russell, était que dans une entrevue avec le Pape, ce Dignitaire indiqua des papiers sur une table et dit à Lord Minto: " Il y a là un projet qui vous regarde." Quel était ce projet ? Lord Minto n'en reçut aucune information. Lord Russell tourna en ridicule " l'idée que le Pape ne peut jamais revenir sur ses pas ; que ce que Rome avait une fois établi devait subsister à jamais, et prouva le contraire par des citations historiques. Il commenta sévèrement la bulle récemment promulguée en Angleterre, et relata avec détail le parti qu'avait adopté le Gouvernement. Le dessein de changer les Vicaires-Apostoliques en Evêques avait pour but d'acquérir un contrôle plus étendu sur les dotations possédées par des Syndics Catholiques Romains, et il proposa, pour cette raison, d'interdire à ces Evêques l'assomption d'un tel titre, et de décréter que les biens laissés ou donnés à ces personnes, à de tels titres, étaient légués ou donnés à titre nul, et qu'ils fussent confisqués au profit de la Couronne, avec pouvoir à elle de nommer des syndics pour les administrer. Tels étaient les caractères principaux de la mesure. Il dit encore que si le vatican préférait la guerre à la paix, et tenait à persévérer dans l'exécution de ses desseins, il résisterait de tout son pouvoir à cette tentative.

Le noble Lord parla ainsi deux heures durant, et reprit ensuite son siége au milieu de bruyants applaudissements.

Cependant, l'introduction de cette mesure de Lord Russell éprouva une forte résistance de la part de tous les membres radicaux, et le débat fut éventuellement ajourné.

L'Isthme de Panama.

L'un des travailleurs employés au chemin de fer de Panama a écrit au *Tribune* de New-York plusieurs lettres contenant d'intéressants détails sur les progrès de cette entreprise et sur le régime auquel y sont assujettis les travailleurs. Nombre d'hommes venus de l'Isle de Jamaïque ont témoigné d'une indolence et d'une faiblesse musculaire qui ont déterminé leur congé. Un autre parti d'ouvriers de la Nouvelle-Orléans s'étaient livrés à la dissipation et soustraits à la discipline : par là ils s'étaient fait une situation pénible. Au poste de la Gatonière sont des ouvriers, presque tous Normands, soumis à une discipline sévère, prudents dans leurs habitudes, et se soumettent aux bonnes règles de l'hygiène. En voici quelques-unes dont la bonne santé dont ils jouissent garantit l'importance :—Aucun homme qui a travaillé à l'eau ou s'est mouillé par accident, ne doit se retirer sans auparavant prendre un bain au spiritueux et s'essuyer avec une serviette blanchie à net ; il ne lui est permis en aucun temps de s'exposer le soir au serein sans se vêtir ou se mettre une couverte sur les épaules ; il ne doit s'enivrer en aucun tems ; si cela lui arrive, il sera congédié comme personne déréglée. Les ouvriers reçoivent 40 piastres par mois ; sont soignés gratis en maladie, et ne subissent aucune diminution de leurs gages pour temps perdu lorsqu'ils ont été malades.

Le *Star*, journal de Panama, rapporte qu'une quantité considérable de poudre d'or, enlevée le 24 décembre, à un convoi qui en effectuait le transport, a été recouvrée. Les voleurs, qui étaient au nombre de douze, avaient attaqué le convoi par les derrières, enlevé huit mules chargées d'environ 120 mille piastres. M. Nelson, ci-devant consul des Etats-Unis, les capitaines Garrison et Ackerman, et d'autres avec eux, secondés de vingt-cinq soldats de la garnison de Panama, se mirent aussitôt à leur poursuite. Des factionnaires furent placés sur différents points durant la nuit, et le lendemain au matin, les poursuivants s'enfoncèrent dans les bois en s'attachant aux pistes des brigands. Ceux-ci, se sentant vivement pressés, cachèrent leur butin, qui fut repris en totalité, à l'exception d'à-peu-près 6,000 dollars manquant. Les voleurs tentèrent à la fin d'assaillir leurs adversaires dans un taillis épais ; plusiers décharges de mousquetterie furent échangées de part et d'autre ; après quoi les malfaiteurs s'éloignèrent, abandonnant leur chef, nègre Péruvien très robuste, attient d'un coup de feu à la cuisse. Le jour suivant, trois autres de la bande—deux Chiliens et un Péruvien—furent capturés et emmenés à Panama. On croit qu'aucun Américain n'a trempé dans cet attentat.

UN GARÇON TROUVÉ DANS LA TANIÈRE D'UN LOUP.—Le colonel W. H. Sleeman, de la *Cour de Lucknow* (Indostan), écrit à son frère, Philipp Sleeman, résidant de Plymouth (Angleterre) :

" Je dois maintenant te raconter un fait relatif à un pauvre garçon trouvé dans une tanière à loups avec une louve et trois forts louveteaux. Lorsqu'un parti de soldats les surprirent, ils s'élancèrent tous à la course, et le garçon courut si vite *à quatre pattes*, qu'il eût bientôt dévancé les louveteaux, et ce fut avec peine qu'un troupier à cheval parvint à le rejoindre. La mère des louveteaux l'avait enlevé à ses parents depuis quelques années et porté dans sa tanière en le traitant comme un de ses petits. J'ai déjà vu des exemples de faits aussi curieux, et je possède même ce qu'on appelle " un homme sauvage des bois" lequel m'a été amené dernièrement de la part du Roi d'Oude. Il fut pris, il y a vingt-cinq ans, dans un fourré au fond des bois ; il était alors âgé d'environ 18 ans. Il avait été emporté par un loup ; mais la bête mourut, et il fut recueilli en état d'exténuation par un hermite qui le sèvra de la viande crue. L'un des soldats du Roi d'alors le reçut des mains de l'hermite et le présenta au Roi qui en prit soin comme l'ont fait depuis ses successeurs. Il fut plusieurs années à s'accoutumer aux vêtements, et il hait encore aujourd'hui la société des hommes. Il ne parle qu'en répondant aux questions qu'on lui pose, et, même en ce cas, on le comprend difficilement."

Découvertes dans la première moitié du XIXe siècle.

Aucune période de l'histoire du monde ne présente autant de découvertes importantes, calculées pour le bien-être de l'humanité, que le demi-siècle qui vient de s'écouler. Les derniers cinquante ans ont été les témoins de quelques-uns des résultats les plus prodigieux de l'intelligence humaine. Quelques-unes des plus hautes conceptions du génie ont été réalisées. C'est un fait remarquable que l'esprit des hommes lancé dans les recherches scientifiques, ait obtenu tant de succès dans ce court espace de temps. Avant l'année 1800, il n'existait pas un seul bateau à vapeur, et l'application de la vapeur à la mécanique était ignorée. Fulton lança le premier *Steamboat* sur la rivière Hudson, en juin 1807. Trois mille *steamboats* sillonnent aujourd'hui les eaux d'Amérique, et le temps qu'ils épargnent aux voyageurs est égal à 70 par cent. Presque toutes les rivières de chaque pays du globe sont maintement traversées par des *steamboats* En 1800, il n'y avait pas dans tout le monde un seul chemin de fer. Il y a aujourd'hui, dans les Etats-Unis seulement, une étendue de 8,797 milles en chemins de fer, dont le coût de construction s'élève à 286,000,000 dollars, et environ 22,000 milles de chemins de fer tant en Angleterre que dans l'Amérique. Une locomotive parcourt maintenant une distance quelconque en autant d'heures qu'elle eût nécessité de jours en 1800. En 1800, il fallait des semaines pour communiquer de Philadelphie à la Nouvelle-Orléans ; on peut maintenant le faire en quelques minutes par la voie du télégraphe électrique dont l'usage ne remonte qu'à 1843.

C'est en mars 1800, que fut découvert l'appareil voltaïque ; l'électro-magnétisme le fut en 1821. La presse électrique n'est connue que depuis peu d'années. La presse typographique de Hoe, pouvant imprimer dix mille copies en une heure, est une découverte très-récente, et cependant de la plus grande importance. L'éclairage au moyen du gaz était chose inconnue en 1800 ; maintenant, il n'est pas de cité ni de ville de quelque conséquence qui ne soit éclairée par le gaz, et l'on annonce une découverte plus grande encore d'après laquelle l'eau procurerait seule et presque sans frais, la lumière, la chaleur et la force motrice. Daguerre révéla au monde en 1839, sa mémorable invention. Peu d'années se sont écoulées depuis l'apparition du coton-poudre et du chloroforme. L'Astronomie a aussi progressé en ajoutant de nouvelles planètes au système solaire. La chimie agricole a étendu le domaine de la science dans cette portion si intéressante des études scientifiques, et la Mécanique a augmenté les facilités de la production, ainsi que les moyens d'exécuter une somme de travail avec une habileté à laquelle n'atteindraient pas les efforts du travail manuel de plusieurs. Les triomphes obtenus par l'industrie dans cette branche des inventions et découvertes suffisent pour caractériser le demi-Siècle dernier comme yant contribué à l'accroissement du bien-être personnel et des jouissances en ajoutant aux félicités de l'homme.

BIBLIOGRAPHIE.

Irlande.—Poésies des Bardes, Ballades, Légendes, Chants populaires, etc ; précédé d'un Essai sur les Antiquités et la Littérature irlandaise, par D. O'Sullivan, Professeur au lycée de Saint-Louis. (Paris)

La haute importance historique des annales de l'Irlande ne saurait être contestée par qui que ce soit. La verte Erin, *l'île des saints*, a conservé presque intacts tous les souvenirs de son glorieux passé. C'est en Irlande, dans la Haute-Ecosse, dans le pays de Galles et dans notre Basse-Bretagne, qu'il faut aller étudier les derniers débris de l'antique civilisation gallo-celtique. L'histoire des Gaëls d'Irlande, a dit le grand Leibnitz, est la clef des origines des peuplades qui, les premières s'établirent sur le continent européen, colonisèrent l'île de Bretagne. Traditions religieuses, souvenirs intimes des premiers âges, lois, mœurs, dialectes, monuments gallo-romains, débris du bardisme druidique, ruines monastiques, légendes chrétiennes, M. O'Sullivan a tout interrogé, afin de nous faire connaître l'histoire et la littérature de sa chère Erin.

L'ouvrage important que nous annonçons forme deux volumes in-8°.

Le tome premier renferme une introduction remarquable, dans laquelle l'auteur esquisse à grands traits, l'histoire religieuse, civile et politique de sa nation depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Des études on ne peut plus curieuses sur les antiquités de la littérature irlandaise, sur les missions des apôtres d'Erin, sur le bardisme druidique et sur les chants populaires au moyen âge, terminent ce volume.

Le tome second est consacré à la biographie des principaux saints, savants, poètes, guerriers et hommes d'Etat de l'Irlande.

Quoique la plupart des productions des bardes irlandais aient été anéanties par le zèle des premiers missionaires chrétiens, ou à la suite des invasions danoises, M. O'Sullivan a cependant retrouvé dans les fragments qui restent des anciens manuscrits, dans les vieux chartriers du moyen âge, dans les antiques monastères de l'Angleterre et du continent, une foule de documents précieux qui lui ont permis de reconstruire, en quelque sorte, la vieille nationalité de *la verte Erin*.

Il ne faut pas l'oublier, lorsque l'Europe continentale, par suite de la décadence de l'Empire romain et de l'envahissement des barbares du Nord, fut plongée un instant dans les ténèbres, l'Irlande devint le foyer de la science chrétienne. Depuis le quatrième siècle jusqu'au huitième, ses missionnaires furent les précepteurs de toutes les nations européennes, et c'est dans ses monastères que venaient étudier, non seulemet les fils des *tyerns* bretons, mais ceux des guerriers saxons et francs.

Dans un moment où de jeunes savants animés d'un zèle qu'on ne saurait trop louer, vont étudier les idiomes, la législation, les traditions des peuples les plus éloignés et les plus obscurs, ne serait-il pas étrange qu'on dédaignât les antiquités d'une nation descendue des Gaulois, nos ancêtres, d'une nation sœur de la nôtre par la foi comme par le sang?

FAITS DIVERS.

—C'est un usage consacré en France de faire tous les cinq ans le recensement de la population. Le dernier ayant eu lieu en 1846 il échoit conséquemment à l'année 1851 de voir renouveler cette grande et utile opération.

Voici, d'après les historiens et les documents officiels, comment la population de Paris s'est graduellement accrue :

Au 13e siècle, Paris comptait 120.000 âmes ; en 1474, 150,000 ;—sous Henri II, 210,000;—en 1590, 200,000 ;—sous Louis XIV, 492,600 ; —en 1719, 509, 640 ;—de 1752 à 1762, 576, 630 ;—en 1776, selon Buffon, 658,000 ;—en 1778 selon Mohau, 670,000 ;—en 1784, selon ; Neckel, 660,000 ;—fin du règne de Louis XVI, 610,620 ;—1798, 640,504 ;—1802, 672,000 ;—1806, 547,756 ;—1808, 580,609 ;—1809, 794, 596 ;—1817, 712,966 ;—1827, 890,431 ;—1831, commencement des recencements quinquennaux ; 774,328 ;—1836, 909.126 ;—1841, 912, 033 ;— (non compris les soldats sous les drapeaux, les absents et les enfants en nourrice) ; —1846, 100,053.897, et le département de la Seine, 100,364,467.

La population du département de la Seine se composait ainsi qu'il suit :

1er arrondissement, 111,246 ;—2e,117,768 ; —3e,64,675 ;—4e, 48,233 :—5e, 96,628 ;—6e 104,424 ;—7e, 72,893 ;—8e,112,170;—9e,582-604 ;—10, 106,878 ;—11e, 66,119 ;—12e, 100 203 ;—13e (Saint-Denis), 187,513 ;—14e (Sceaux), 123,057.

La population de la France était, en 1700, de 19 millions 669,000 âmes ;—en 1831, de, 32 millions 560,934 ;—en 1846, de 35 millions, 400,486 d'habitants.

—On écrit de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) (France) le 18 janvier :

" La commune de Plehedel, dans l'arrondissement de Saint-Brieuc, vient d'être le théâtre d'une tentative de vol qui dénote de la part de ses auteurs une grande perversité et une audace extraordinaire.

" Vers le milieu de la nuit du 13 au 14 de ce mois, une bande de sept ou huit malfaiteurs, armés d'énormes bâtons, se présenta à la porte de Rolland Héry, qui exploite une ferme dépendante de la terre de Boisgeslin, et l'un d'eux réclama le secours de ce cultivateur pour l'aider à relever sa voiture, qui, disait-il, était renversée dans l'un des fossés de la route de Paimpo à Lanvollon. Héry, soupçonnant quelque ruse, ne voulut pas ouvrir sa porte, et dès qu'il eut fait connaître son refus, les malfaiteurs cherchèrent à pénétrer de vive force dans la maison.

" La porte résista pendant quelque temps, mais enfin elle céda, et l'un des malfaiteurs entra dans l'intérieur de l'habitation. Mais Héry avait pris son fusil pour se défendre ; il fit feu et tua à bout portant cet homme, dont l'audace avait trouvé un châtiment si prompt et si juste. A ce moment, les autres malfaiteurs se présentent pour entrer dans la maison ; mais Héry presse inutilement la détente de son fusil : le coup ne part pas. A cet instant suprême, il prend une hache, et, à l'aide de cette arme, il fait tête aux assaillants et leur oppose une résistance si vigoureuse qu'ils sont obligés de se retirer en emportant le cadavre de leur camarade. Qu'on se figure la position terrible dans laquelle se trouvait ce malheureux cultivateur ! Après la mort de de l'un des malfaiteurs, il ne pouvait s'attendre à aucune grâce de leur part. Il n'avait près de lui que sa femme, à demi nue et dans un état de grossesse très-avancé . Cinq malheureux petits enfants criaient et pleuraient dans leurs berceaux, réveillés en sursaut par cette horrible scène. Héry seul luttait contre les agresseurs avec l'énergie de l'honnête homme qui ne défend pas seulement sa vie, mais encore celle de sa femme et de ses enfants. Dieu a récompensé son courage.

" Le cadavre du malfaiteur tué par Héry n'a pas, dit-on, été reconnu, mais la justice poursuit ses investigations. Tout fait espérer qu'elles ne seront pas sans résultat, et que l'on pourra découvrir les auteurs de cette audacieuse tentative, qui a jeté la terreur dans le pays."

—M. Thomas Miller d'Edimbourg a calculé que pour la prochaine exposition de Londres, il y aura deux millions de visiteurs étrangers et de colons et 5 millions d'Anglais, Ecossais et Irlandais. Les 7 millions de voyageurs seront transportés deux fois par les chemins de fer ; à 2 sh. par tête, on obtient une recette de 4,200,000 liv. st. (105,000,000 de fr.) L'augmentation des recettes sur les diverses lignes des voies de fer devra, selon toutes les apparences, exercer beaucoup d'influence sur les prix des actions.

—Un gentleman, demeurant à Kirkaldy (Ecosse), a dressé deux souris à filer du coton dans une petite machine construite pour cet objet. Elles parcourent dix milles et demi par jour pour produire 126 fils. Chacune de ces petites fileuses coûte pour sa nourriture, qui consiste en avoine, 1 shelling 3 deniers pendant cinq semaines. Elle gagne à son maître 7 schellings 6 deniers par an. Déduction faite des frais, le bénéfice résultant du travail de ces petits animaux est de 6 shellings par an (7 fr. 50 c.). Le gentleman, voyant qu'il a du bénéfice, va loner une maison entière, qui contiendra des petites machines à filer pour 10,000 souris. On ménagera des espaces pour les gardiens et pour les spectateurs. Le produit de ces petites créatures, à 6 shellings par an par souris, serait, pour 10,000 de 60,000 shellings (environ 75,000, fr.)

EXTRAITS DE JOURNAUX.

(Du Canadien.)

CHAMBRE DES NOTAIRES DE QUÉBEC.

A une assemblée de la Chambre des Notaires de Québec, ajournée du 8 février au 14 février 1851.

Présents :—Edouard Glackmeyer, écuyer, président ; C. M. Defoy, Jos. Petitclerc, Louis Prevost, Jos. Laurin, J. B. A. Chartier, J. B. Trudelle, A. B. Sirois, A. Campbell, écuyers.

Lu les procédés de la dernière assemblée.

La chambre, conformément à l'ajournement, procéda à l'enquête sur la requête contre l'admission de M. Paul Samuel Benoit.

Ce monsieur fut entendu, ainsi que divers témoins et les avocats pour et contre.

Il fut proposé par Louis Prévost écuyer, secondé par Archibald Campbell, écuyer :

Qu'attendu qu'il est prouvé que M. Paul Samuel Benoit a tenu une école publique et régulière pendant l'espace de deux années et demie, lorsqu'il était sous brevet comme Clerc, et qu'il n'a pas servi comme Clerc pendant cinq années de bonne foi et régulièrement aux termes de la loi, ce monsieur ne peut être admis, pour le présent, à la pratique du Notariat.

J. B. A. Chartier, écuyer, proposa en amendement, secondé par Jos. Petitclerc, écuyer :

Que vu la preuve faite par M. Paul Samuel Benoit de son étude du Notariat, il soit procédé sous le plus court délai possible à l'examen de ce monsieur pour son admission à la pratique du Notariat.

La question fut alors mise sur la motion d'amendement, et il s'en suivit une division comme suit :

Pour—C. M. Defoy, Jos Petitclerc, J. B. Trudelle et J. B. A. Chartier, 4.

Contre—A. Campbell, A. B. Sirois, Louis Prévost et Jos : Laurin, 4.

Les voix étant également divisées M. le Président donna sa voie prépondérante contre la motion d'amendement ; elle passa en conséquence dans la négative.

La question principale fut ensuite mise aux voix, et la même division renversée eut lieu.

Les voix étant également divisées, M. le président donna sa voix prépondérante pour la motion principale ; elle passa en conséquence dans l'affirmative.

Alors l'assemblée s'ajourna à jeudi prochain, le 20 février courant, à deux heures après-midi.

NAISSANCES.

En cette ville, hier matin, la dame de l'hon. G. R. Saveuse de Beaujeu, a mis au monde une fille.

A St. Vincent de Paul, le 13, la dame de M. J. A. Prévost, N. P., a mis au monde une fille.

MARIAGES.

UN TRIPLE MARIAGE.—Hier matin, à l'église paroissiale de cette ville, par le Rév. Messire Picard, prêtre du séminaire, M. J. A. Parent, veuf d'Adélaïde Letourneux, à Dame Elizabeth Picard, veuve de feu M. Louis Blanchard.

Ce mariage a été accompagné d'une circonstance aussi remarquable qu'elle est rare. Les père et mère du marié, M. P. Picard et Dame Elizabeth Prud'homme, renouvelaient leur cinquantième année de mariage au même autel, devant le même prêtre, fils lui-même de ces deux derniers.

A St. François du Lac, le 6 du courant, par Messire J. Maureault, J. Godefroy Lemaître, écr., marchand, à Dlle Mary C. Gill fille ainée de J. Gill écr, J. P., et Maire de la municipalité d'Yamaska.

A Varennes, le 18 courant, par Messire Primeaux, M. Charles Messier, à Dlle. Sophie Cadieux, tous deux de l'endroit.

DECES.

En cette ville, le 22 du courant, M. A. Gendreau, âgé de 62 ans, après une maladie de huit mois.

A la Rivière-du-Loup, dans le cours du mois de janvier, M. P. Chifell, âgé de 116 ans.

ANNONCES.

AVIS AUX ABONNES
DE
L'ALBUM
LITTERAIRE ET MUSICAL
DE
LA MINERVE.

LA maladie du propriétaire de l'*Album* a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année, sans compter que les grandes améliorations et les changements à y faire ont dû nécessairement occasionner un surcroit de travail et de dépense. Les abonnés de l'*Album* cependant ne perdront rien pour attendre, et aussi prochainement que possible ils recevront les numéros de Janvier et Février qui seront suivis régulièrement et mensuellement des autres livraisons.

Montréal, 25 Février 1851.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.

ON imprime à cet établissement :

LIVRES,
ADRESSES,
CARTES DE VISITE,
INVITATIONS,
CIRCULAIRES,
ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût.

Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS.

S'adresser à L'IMPRIMERIE des *Mélanges Religieux*.

Montréal, le 25 février 1851.

CALENDRIER
ECCLESIASTIQUE ET CIVIL
POUR 1851,

A vendre chez
E. R. FABRE ET CIE.
Rue St. Vencent, No. 3.

19 nov. 1849.

BAUME DU DR. WISTAR.

Tiré du Démocrate (Saco) 22 Juin 1847.

Il y a quelques jours, M. Elijah Witham de Sanford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Cerises Sauvages du Dr. Wistar. Pendant l'automne de 1848, M. Witham fut attaqué d'un très mauvais rhume, qui sans cependant l'empêcher de vaquer à ses occupations, le faisait beaucoup souffrir. Au mois de Mars suivant il fut forcé de garder la maison. Ayant entendu parler des guérisons opérées par le Baume du Dr. Wistar, il résolut d'essayer ce remède. Il en prit quatre bouteilles, et éprouva un mieux considérable, qui le mit en état de pouvoir continuer ses occupations. M. Witham n'hésite pas à dire qu'il attribue sa guérison au Baume de Wistar, et il recommande à ceux qui en font usage de continuer à en prendre et de compter sur les salutaires effets de ce remède. Comme nous ne sommes point dans l'habitude de parler de médecines, nous nous bornons à publier ce témoignage, à la requisition de M. Witham.

ED. DEMOCRATE.

A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie., rue St. Paul: aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de *Pension Privée*, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout tems des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL
DE
LA MINERVE,

DONT LA PUBLICATION SERA CONTINUE,

PARAIT TOUS LES MOIS PAR LIVRAISONS DE 28 A 32 PAGES, GRAND FORMAT, au modique prix de $2 par année pour les Souscripteurs de LA MINERVE, et de $3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les payements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque SEMESTRE, autrement on exigira 2s. 6d. de plus pour les retardataires. Le prix des deux journaux réunis est de $6 par an. On s'abonne au Bureau du journal, No. 15, rue St. Vincent, où on peut se procurer les numéros de l'ALBUM depuis 1848, et chez les principaux Libraires de la cité. Toutes demandes doivent être adressées *franco*, à l'Editeur du journal.

Montréal, le 10 janvier 1851.

BRAND ET BEMM.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE Soussigné offre ses plus sincères remerciments aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en main un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gaufrés, dorés sur tranche,

TELS QUE

Formulaire de prières	Ange Conducteur
Paroissien Romain	Journée du Chrétien
Imitation de Jésus-Christ	Pensez-y-bien
Chemin de la Croix	Paroissien des Dames-Iles
Visites au St. Sacrement	Imitation de la Ste. Vierge
Miroir des Ames	Mois de Marie
Mois de St. Joseph	Images grandes et petites.

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, papier, plumes, encre, cire, ardoises, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 27 décembre 1850.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANCAIS SANS MELANGE.

MM. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidante aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Arthur" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés.

C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges funestes et corrosifs, ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des *montan*'s qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence.

Adresse..... MM. HERVÉON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N°. 84—

Montréal, 3 Décembre, 1850.

A VENDRE ou ÉCHANGER, UN TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Evêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papineau, et par-derrière joignant à M. Ricard avec une maison en bois à un étage, bien finie, 38 de front sur 22 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites.

Pour les conditions, qui seront des plus libérales, s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOUCEUR, ou au Notaire soussigné.

C. A. BRAULT, N. P.

Montréal, 26 juillet 1850.

ATTENTION!

A VENDRE,

A l'Evêché, à la Prévidence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville,

NEUVAINE

POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE

DE LA NAISSANCE

De Notre-Seigneur Jésus-Christ

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome.

PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINE.

Montréal, 2 novembre.

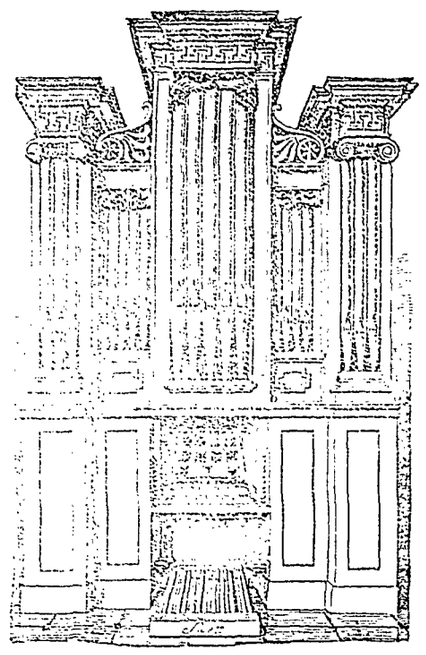

Au Clergé.

LE Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, a 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TUYAUX de l'avant sont de métal doré; un double de clefs, et un jeu de pédales sont au nombre des accessoires, outre vingt variations du jeu musical dont suit l'énumération: *Grand Orgue, Diapason double au-dessous de GGG. Diapason ouvert, Diapason d'arret, Dulciana. Principal.* les douzième et quinzième positions du *Sesquialtra et de la Cornette. Orgue de Chœur en Diapason d'arrêt et flûté. Orgue à crescendo avec diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, Flûte, trompette, haut-bois, tremolo.* et deux étouffoirs juxta-posés.

L'instrument plus haut décrit conviendrait à une église spacieuse, et est offert à l'examen des visiteurs à l'atelier du fabricant, rue St. Joseph, No. 10.

Le prix en serait payé partie comptant, le reste à termes.

Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MELODEONS, à 3, 4½ et 5 octaves, dont les prix sont variés de £11 5 0 à £30.

SAMUEL R. WARREN.

Montréal, le 29 novembre 1850.

INSTITUTION
POUR
LES SOURDS-MUETS.

L'ECOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes:

Pour la pension et l'instruction, sans aucunes fournitures, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestre.

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvoie au blanchissage, au raccommodage des vêtemens et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.

Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parens.

Lorsqu'il sera constaté par un certificat que l'élève appartient à une famille pauvre, il sera pensionné et instruit pour la modique somme de quatre piastres par mois et il n'aura rien à payer pour les soins du médecin et les fournitures d'école.

Les Sourds-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratis.

Montréal, ce 6 Septembre 1850.

LE GUIDE
DE
L'INSTITUTEUR.

CONTENANT

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSERÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'EDUCATION, ETC.

PAR F. X. VALADE, ECR.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages.

Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ôse espérer d'en obtenir un prompt débit.

P. GENDRON,
IMPRIMEUR-LIBRAIRE.
No. 29, rue St. Gabriel,
Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien.

Montréal, le 9 juillet 1850.

CURRICULUM LATINUM
AD USUM JUVENTUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants:

Extraits de Cornelius Nepos.
Les 3e et 4e livres de Quinte Curce.
Quatre livres des Commentaires de César.
Cicéron sur la *Vieillesse*.
Cicéron sur l'*Amitié*.
Vie d'Agricole, par Tacite.
Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.

Le volume de Poësie contient:

Les 3 premiers Livres de l'Enéide.
Les Géorgiques de Virgile.
Les Odes d'Horace.
Les Fastes d'Ovide.
Prix 5. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s 9d.

ARMOUR et RAMSAY.

ATTENTION!!

LA CLEF DES

PRINCIPALES DIFFICULTES
DE LA
GRAMMAIRE FRANCAISE,

OU COURS RAISONNE SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,

Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par

CHARLES HUBERT LASSISERAYE.

DÉDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE.

A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

LE soussigné informe les messieurs, du clergé qu'il reçoit à l'instant de Paris et de Lyon le complément de ses commandes, ce qui comprend un assortiment complet D'ORNEMENTS D'EGLISE, CHANDELIERS ET CROIX pour autels, BANCS D'ŒUVRES ET ACCOLYTES, CIBOIRES, CALICES, BURETTES, OSTENSOIRS, CHASUBLES, DALMATIQUES, MISSELS.

Une grande variété D'ETOFFES BRODÉES EN OR, ARGENT, SOIE, etc.

Plusieurs mille livres de CIRE de belle qualité; D'ENCENS,

Aussi un assortiment de VIN BLANC pour le ST. SACRIFICE DE LA MESSE; ces vins sont recommandables par leur pureté, et le prix en varie de 3*l* à 10 par gallon.

JH. ROY.

Montréal 5 Novembre 1850.

COLLEGE JOLIETTE.

L'ETUDES de cet établissement, se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit:

1ère. *Année.*—Eléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me. *Année.*—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agrieulture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me. *Année.*—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Etude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me. *Année.*—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me. *Année.*—Philosophie(logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN.

Enseignement et logement. . .	£3	0 0
Musique { Piano.	£3	0 0
Les autres instruments	£1	10 0
Dessin.	£0	5 0
Abonnement à la bibliothèque. .	£0	2 6

L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.

REV. E. CHAMPAGNEUR, PTRE. Directeur.
REV. A. THIBAUDIER, PTRE. Procureur.

Montréal, le 17 septembre 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron St. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

C. CATELLI.

Rue Notre Dame, près de Bonsecours.

Montréal, le 4 juin 1850.

MANUEL
DES
Sociétés de Tempérance,

DEDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. M. C. CHINIQUY, PTRE.

LE soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture

J.-BTE. ROLLAND.

Monteal, 28 décembre, 1849.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur intention:

Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0:

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin:

Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET CIE,
Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, le 9 juillet 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA
VIE DU CANADA.
(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRESIDENT.
JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRESIDENT.
Et Dix-huit Directeurs.
THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.
Bureau, Local, Montréal.
L'HON. JOSEPH BOURRET, Président.
JOHN G. MACKENZIE, Ecr., Vice-Président.
Directeurs.
WILLIAM WORKMAN, Ecr.
WILLIAM LYMAN, Ecr.
G. E. CARTIER, Ecr., M. P. P.
HEW RAMSAY, Ecr., Gérant.

Conseiller Légal—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.
Arbitre Médical—ARCHIBALD HALL, M. D.
Secrétaire—THOMAS RAMSAY, Ecr.

QUEBEC—*Agent*—H. W. WELCH, Ecr.
Arbitre Médical—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

Sorel—R. Harrower, Ecr.	*Melbourne*—Thos. Tait, Ecr
St. Andrews—Frank Farish, Ecr.	*St. Hyacinthe*—Boucher de la Bruyère, Ecr.
St. Johns—Charles Pierce Ecr.	*Trois-Rivières*—John Robertson, Ecr.
Huntingdon—R. B. Somerville, Ecr.	*Hawksbury*—Georges Hamilton, Ecr.
Stanstead—F. Judd, Ecr.	*Dunham*—Wm. Baker, Ecr.
Sherbrooke—Wm. Ritchie, Ecr.	

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des *Annuités* ou des *Réversions* de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre *une réduction très-considérable du coût*, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement actuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de *demi-crédit* ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 1	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	1 17 6
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 14 8	2 17 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance *pour la vie, sans participation*, et *demi-crédit*, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés *avec participation* auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

AGE A ATTENDRE.

Age actuel de l'assuré.	50	55	60	65
20	2 11 2	2 5 7	1 19 10	1 16
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine.

A vendre chez
Montréal, 2 Avril 1850. { E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3

L. P. BOIVIN.

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St Paul vis-a-vis la Place Jacques artier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc, etc.

Montréal, 26 mai.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLES.

UN M. Bonnal, jeune Français âgé de 24 ans, offre ses services comme Instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Frère Directeur des Ecoles Chrétiennes à Montréal.

HECTOR L. LANGEVIN.
AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au dessous de l'établissement de la *Minerve*.

Montréal, 8 novembre 1850.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE
SUR LA VIE
DE
LONDRES.

BANQUE D'EPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN.

CAPITAL—UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT.
A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR.
H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANS.

F. T. BADGLEY, ECR., M. D.
H. PELTIER, ECR., M. D.

E. R. STARR, ECR., AGENT GENER. POUR L'AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sureté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés:

1°. L'assuré a droit d'*emprunter du Bureau* les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2°. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissoires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent ne pas être *payés*, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3°. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4°. Les Bonus sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaitre annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

5°. On allouera 30 jours de grâce pour le payement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le payement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce payement annuel aurait dû être fait.

6°. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de suite.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-bas, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultans se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans référer ce ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLES.

M. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122.

Montréal, 27 septembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN quiconduit l'établissement des BAINS D'EAU MINERALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtellerie pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

P. GARNOT. Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc Coin des rues Dorchester et Sanguinet.

Montréal, 9 Nov. 1850.

F. X. DEROME, Horloger, à 3 portes de l'Evêché.

Montréal, 24 Sept. 1850.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre.

Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . .	£0 2 6
Chaque insertion subséquente, ...	0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, . . .	0 3 6
Chaque insertion subséquente, ...	0 0 11
Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, ...	0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, . .	0 0 1

L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraitre longtemps.

☞ Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, . .	MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire
TROIS-RIVIÈRES,	Val. Guillet, écr., N. P.
QUÉBEC, . . .	L. Gill, Ptre., V.
STE. ANNE, . .	M. F. Pilote, Ptre. Direct.
RIVIÈRE DU LOUP,	M. L. Baribeau.
ST. ATHANASE. .	M. H. Aubertin.

Bureau de Rédaction: Maison d'Ecole près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOSEPH LAROCQUE, PRÊTRE,
Rédacteur-en-Chef (Evêché de Montréal).

IMPRIMEUR: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.